



Hôtel de Ville
Place du Marché 1
Case postale 500
1860 Aigle

Tél. + 41 24 / 468 41 11
Fax. + 41 24 / 468 41 23

administration@aigle.ch
www.aigle.ch

PROGRAMME DE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNE D'AIGLE

« Aigle, semons aujourd'hui l'énergie de demain ! »



*Objectifs politiques et
stratégiques 2017-2021*



LE LABEL CITÉ DE L'ÉNERGIE

« Le label Cité de l'énergie fait partie du programme Suisse Energie. Grâce au label Cité de l'énergie, les villes et les communes contribuent de manière significative à l'amélioration de la qualité de vie et à la protection du climat [...]. Les Cités de l'énergie encouragent le recours aux énergies renouvelables, une mobilité supportable pour l'environnement et mettent en œuvre une gestion durable des ressources. »

Source: <http://www.citedelenergie.ch>

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

Rapport « Notre avenir à tous » de la Commission Mondiale sur l'environnement et le développement durable, dit « Rapport Brundtland ».

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
Du label aux actes.....	7
Contexte : sur la voie de la société à 2'000 watts	7
Engagement communal	8
Historique.....	8
ORIENTATION STRATÉGIQUES	9
Vision et principes	9
Orientations stratégiques 2017-2021.....	10
Actions en continu.....	12
Actions phares 2017-2021.....	12
OBJECTIFS.....	13
Objectifs Spécifiques pour le patrimoine communal	13
Objectifs spécifiques pour le territoire.....	14
Mesure des objectifs	15
RESSOURCES ET MOYENS À DISPOSITION	15
Finances	15
Ressources humaines et processus décisionnel	16
Groupe de travail « Cité de l'énergie »	16
PROGRAMME D' ACTIONS	17

INTRODUCTION

Du label aux actes

Déjà primée pour sa politique énergétique ambitieuse et les efforts qu'elle a réalisés afin de faire face aux enjeux climatiques et énergétiques globaux, la commune d'Aigle s'engage continuellement en faveur du développement durable à travers le processus de labellisation « Cité de l'énergie ». Obtenu pour la première fois en 2009 et confirmé en 2013, ce label est une distinction qui apporte la preuve que la Commune d'Aigle mène activement une politique énergétique et climatique durable et qu'elle entreprend de nombreuses actions concrètes en faveur des économies d'énergie, du recours aux énergies renouvelables, d'une gestion durable des ressources et d'une mobilité supportable pour l'environnement.

Preuve de l'engagement moral des autorités en faveur de la mise en application locale de la stratégie énergétique nationale, ce programme de politique énergétique et climatique définit les lignes directrices à suivre par la Commune.

Les buts de ce document :

- Présenter le contexte dans lequel ce programme de politique énergétique prend racine ;
- Fournir une vision d'ensemble des actions entreprises et planifiées au niveau communal ;
- Fixer les indicateurs et les objectifs permettant de mesurer la mise en œuvre ;
- Définir les conditions cadres, sur le plan financier et des ressources humaines ;
- Communiquer sur la politique énergie-climat de la ville.

Contexte : sur la voie de la société à 2'000 watts¹

Un comportement responsable pour la planète serait une consommation d'énergie moyenne par personne de 2'000 watts. Cela représente une consommation d'énergie annuelle de 17'500 kWh, soit environ 1'750 litres de pétrole. Le Conseil fédéral et un nombre croissant de cantons, de villes et de communes s'orientent vers l'objectif à long terme de la société à 2'000 watts. Cela nécessite aussi de réduire les émissions de CO₂ à 1 tonne par habitant et par an pour que les effets négatifs du réchauffement climatique soient limités autant que possible.

Durant des années, les besoins d'énergies primaires par habitant(e)s ont augmenté régulièrement en Suisse. Mais depuis 2005, la situation semble se stabiliser quelque peu, voire on constate même, depuis quelques années, un net renversement de tendance. Alors qu'au tournant du millénaire, les prestations énergétiques constantes demandées étaient très supérieures à 6000 watts par habitant(e)s, elles avaient déjà diminué en-dessous de 5000 watts en 2014. On pourrait dès lors parler, à tout le moins, d'un "retournement" et soutenir que la Suisse s'est engagée sur la voie de la société à 2000 watts.

A cet égard, au cours des dernières années, les diverses mesures concrètes de politique énergétique, prises sous l'empire de réglementation strictes en matière de construction, ont assurément laissé des traces positives. Par ailleurs, les efforts en vue d'accroître l'efficacité énergétique et le passage permanent d'agents énergétiques non renouvelables à des agents renouvelables, ont entraîné les effets souhaités et depuis lors, également bien visibles. A ce propos, le facteur qui a influencé plus particulièrement cet état de chose, c'est la part de courant renouvelable dans le mixe de la consommation indigène, part qui a augmenté au détriment du mixe nucléaire et du courant gris

¹ Source et informations : <http://www.2000watt.ch/fr/societe-a-2000-watts/facts-figures/>

européen. Mais simultanément, la conjoncture, les conditions climatiques et l'augmentation constante de la population ont exercé une influence déterminante en Suisse sur la consommation spécifique d'énergie par habitant.

Engagement communal

Ce programme de politique énergétique et climatique a pour finalité de déterminer les orientations générales et spécifiques de la stratégie de la Commune d'Aigle pour les 4 prochaines années afin d'atteindre, à terme, la « Société à 2000 watts ». Il détaille la stratégie communale et les conditions de la contribution locale aux objectifs fédéraux à atteindre d'ici 2050. Il est mis à jour tous les 4 ans à l'occasion du processus de renouvellement du label « Cité de l'énergie » et s'accompagne d'un plan d'actions coordonné à court terme dans les différents domaines d'intervention de la Commune d'Aigle. Les objectifs de la politique énergétique et climatique doivent donc s'entendre également dans les domaines de l'urbanisme, de la mobilité et des transports, autant que dans la politique d'achats, la politique de gestion des déchets ou encore les actions de sensibilisation et de communication, voire même de la promotion économique et touristique.

Les grands axes de la politique énergétique et climatique de la commune reposent sur les ambitions de la Municipalité. Celle-ci s'est fixée comme objectifs d'accroître les énergies renouvelables dans la consommation de la commune et des privés, d'entretenir les bâtiments communaux en favorisant les économies d'énergie et le développement durable, et de choisir des aménagements routiers visant à modérer le trafic ainsi qu'à étendre l'offre locale de transports publics.

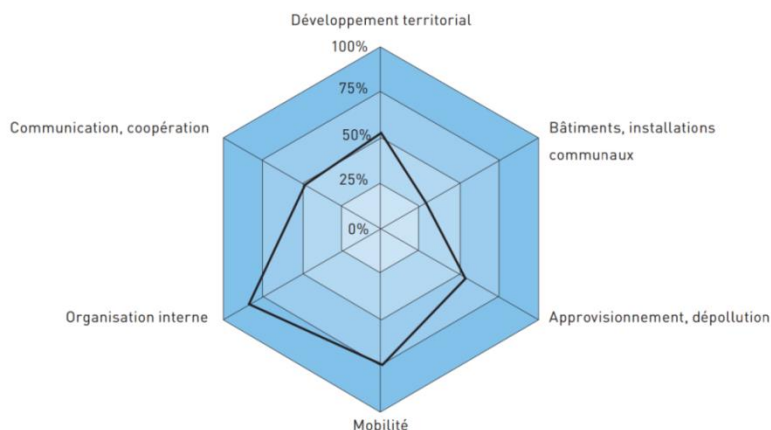
Cet engagement est l'expression d'une gestion opérationnelle durable regroupée en six domaines :

1. Développement, planification urbaine et régionale
2. Bâtiments de la collectivité et équipements
3. Approvisionnement, dépollution
4. Mobilité
5. Organisation interne
6. Communication, coopération

Historique

En 2013, date du dernier audit pour le renouvellement du label, la Commune d'Aigle s'est vue récompenser pour ses efforts dans le domaine des énergies et du développement durable et a obtenu 56% des points. Pour rappel, la commune doit avoir mis en œuvre 50% minimum de son potentiel pour obtenir le label « Cité de l'énergie ». Ce score se base sur la moyenne des résultats obtenus dans chacun des domaines. Ci-après, le diagramme en toile d'araignée représente, pour chacun des six secteurs du catalogue de mesures, la part de potentiel d'actions mis en œuvre en 2013 par la commune² :

² Au moment de la rédaction de ce programme de politique énergétique, les résultats pour la période 2013-2017 n'étaient pas encore connus.



Mise en œuvre des mesures dans les six domaines du catalogue « Cité de l'énergie » en 2013

ORIENTATION STRATÉGIQUES

Vision et principes

En montrant l'exemple, la Commune d'Aigle a pour but d'encourager la population et les entreprises à adopter des mesures favorables aux enjeux énergétiques et climatiques globaux. Afin que les 9'760 habitants d'Aigle, les entreprises implantées sur le territoire et les différents partenaires adhèrent aux objectifs fixés, cette vision s'exprime à travers le slogan :

« Aigle, semons aujourd'hui l'énergie de demain ! »

Cette vision s'appuie sur les principes fondateurs d'une politique énergétique et climatique envisagée de façon transversale :

a) Principe de durabilité

La Commune d'Aigle s'engage à :

- développer sa propre politique énergétique dans le respect des critères de développement durable, ainsi que des prescriptions légales fédérales et cantonales
- contribuer au développement des énergies renouvelables
- encourager une utilisation de l'énergie responsable, rationnelle et respectueuse de l'environnement
- mettre en place des mesures adaptées ayant pour objectif un trafic individuel motorisé supportable pour la ville
- développer des moyens de déplacement respectueux de l'environnement (piétons, vélos, véhicules hybrides ou roulant au gaz).

b) Principe d'exemplarité

La Commune d'Aigle s'engage à :

- mettre en œuvre le plus rapidement et le plus efficacement possible les mesures de sa politique énergétique
- se montrer exemplaire vis-à-vis de la population et des entreprises en les motivant à prendre conscience de la question énergétique.

c) Principe d'efficacité

La Commune d'Aigle s'engage à:

- encourager l'utilisation et le développement des énergies renouvelables sur son territoire à travers son règlement communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables
- soutenir une modération du trafic et un développement des déplacements plus respectueux de l'environnement dans son concept de mobilité douce.

d) Principe de créativité

La Commune d'Aigle s'engage à:

- informer et conseiller activement les consommateurs sur les possibilités d'approvisionnement et d'utilisation durable de l'énergie
- collaborer avec les fournisseurs d'énergie, ainsi qu'avec les autres acteurs concernés.

Orientations stratégiques 2017-2021

Prenant racine dans les principes que la Municipalité a fixés, les grands axes suivants concrétisent la vision politique et constituent l'ossature du programme de politique énergétique 2017-2021. Ils sont développés en étroite coordination avec ceux énoncés au niveau de la Confédération et visent une amélioration continue de l'efficacité énergétique, un renforcement du développement des énergies renouvelables et la récupération de la chaleur résiduelle. Ambitieux, ces objectifs nécessitent l'application de mesures progressives que la Commune d'Aigle doit se donner les moyens de mettre en œuvre. Ils portent, d'une part, sur le patrimoine communal (bâtiments communaux, éclairage public, etc.) et, d'autre part, sur l'ensemble du territoire communal (population, propriétaires, entreprises, etc.). Dans ce contexte, la Municipalité a défini un objectif global ambitieux qui se résume comme suit :

**« Production d'énergie renouvelable et baisse de la consommation:
Aigle en chemin vers la société à 2'000 watts et le bien-être durable. »**

Cet objectif global s'exprime à travers des orientations stratégiques spécifiques pour la période 2017-2021, réparties selon les six domaines du catalogue « Cité de l'énergie ». Ces grands axes de la politique énergétique et climatique de la commune d'Aigle reposent à leur tour sur les objectifs que la Municipalité s'est fixés dans son programme de législature 2016-2020 :

1. Développement, planification urbaine et régionale

- Réaliser une planification énergétique territoriale
- Réviser le plan directeur communal et réaliser un plan général d'affectation en accord avec la LATC, le Plan directeur cantonal et les mesures Chablais Agglo, et y intégrer les critères de la planification énergétique territoriale
- Transformer le centre-ville et ses abords avec la construction de parkings, la création de zones vertes et de rencontres
- Identifier le potentiel d'utilisation des énergies renouvelables afin d'adopter des mesures compatibles avec les ressources à disposition et définir des indicateurs

2. Bâtiments de la collectivité et équipements

- Entretenir les bâtiments communaux en favorisant les économies d'énergies et le développement durable

- S'efforcer de choisir des solutions optimales sur le plan énergétique en matière de nouvelles constructions et de rénovations (s'efforcer de respecter les critères du standard bâtiments 2015)
- Finaliser le changement des ampoules économiques et réaliser les extensions du réseau en lien avec le plan directeur de l'éclairage public
- Développer et mettre en place des instruments qui permettent de quantifier la situation actuelle et l'évolution en matière de consommation énergétique
- Accroître les énergies renouvelables dans la consommation communale

3. Approvisionnement, dépollution

- Augmenter la part des énergies renouvelables et les promouvoir
- Aggrandir le parc photovoltaïque communal
- Accroître les énergies renouvelables auprès des privés
- Réaliser une STEP régionale avec les communes partenaires
- Améliorer la gestion des déchets en poursuivant la récolte des matériaux recyclables et en réduisant la quantité de déchets et le littering (concept « Ville propre »)

4. Mobilité

- Soutenir la modération du trafic en augmentant la part des zones 30, zones piétonnes et de rencontre sur le territoire urbanisé
- Développer des solutions de mobilité douce et en assurer la promotion: améliorer l'offre des transports publics, compléter le réseau cyclable, créer des circuits à usage quotidien, touristique et sportif
- Quantifier l'évolution et les améliorations réalisées en matière de mobilité selon des indicateurs qui permettent un suivi annuel de l'effet des mesures prises par rapport aux objectifs déclarés (comptabilité de la mobilité)
- Promouvoir et favoriser des solutions de mobilité douce auprès des entreprises
- Choisir des aménagements routiers visant à modérer le trafic et optimiser la stratégie de desserte du bus communal

5. Organisation interne

- Assurer la coordination et le suivi des démarches et actions relatives au label « Cité de l'énergie » via le groupe de travail dont la mission devra être définie
- Favoriser l'engagement de stagiaires et leur encadrement pour des projets définis
- Définir le cahier des charges de chaque collaborateur en précisant leurs missions et objectifs dans le cadre de la politique énergie-climat.
- Mettre en place une gestion informatisée des documents (GED) pour tous les services de l'administration, avec création d'une arborescence propice au suivi des démarches liées au label « Cité de l'énergie »

6. Communication, coopération

- Assurer la promotion des actions et mesures adoptées dans les différents domaines du label
- Mener une politique d'économie des ressources avec diverses actions de sensibilisation
- Assurer la promotion de l'offre touristique en matière de mobilité douce et d'événements phares, favoriser l'économie locale et la promotion des produits du terroir
- Impliquer les citoyens dans le processus de décision (en formant, par exemple, des groupes de travail qui initient, accompagnent et mettent en œuvre des projets)
- Assurer des contacts réguliers avec les commerçants et mettre en place des actions communes de promotion du commerce local

- Améliorer l'accueil des entreprises et favoriser les contacts avec les autorités ainsi qu'entre les entreprises elles-mêmes afin d'encourager les synergies en termes de mobilité, d'écologie et d'échanges économiques

Actions en continu

Les orientations stratégiques de la Municipalité donnent lieu à leur actualisation à travers des mesures concrètes qui sont mises en œuvre en continu :

- Programme de production d'énergies durables, avec mise à disposition de toitures communales pour de la production d'électricité solaire labellisée Naturemade star
- Organisation d'un prix de l'urbanisme depuis 2004
- Politique de subventionnement par le biais d'un fonds dédié alimenté par un prélèvement de CHF 0.006/kWh consommé
- Co-organisation annuelle de la Fugue Chablaisienne, un slow-up intercommunal, avec aires à thèmes, stands et animations
- Promotion des énergies renouvelables
- Portail d'informations sur le site www.aigle.ch/durable
- Approvisionnement 100% renouvelable pour l'électricité des bâtiments communaux

Pour maintenir, voire dépasser, le score de 2013, la Commune d'Aigle a engagé un certain nombre d'actions phares depuis 2013, lesquelles viennent s'ajouter aux actions en continu :

- Installations de 2 centrales photovoltaïques supplémentaires (sur les toits de l'UAPE et de la STEP) ;
- Campagnes de sensibilisation (ex. : « Fontaine claire, de la grande eau ! », « Journées du Soleil 2016 », « Semaine de la mobilité », « EnergyDay15 », etc.) ;
- Mise en place d'un système et acquisition d'un stock de gobelets réutilisables à l'usage des organisateurs d'événements ;
- Élaboration d'un guide de recommandations éco-responsables destiné aux organisateurs d'événements ;
- Réalisation et diffusion d'un cadastre solaire communal ;
- Installation de bornes de réparation de vélo ;
- Etc.

Actions phares 2017-2021

Les orientations stratégiques de la Municipalité donnent lieu à leur actualisation à travers des mesures concrètes et définies dans le temps qui sont mises en œuvre à court terme :

- Établissement d'une planification énergétique territoriale
- Projet d'agglomération chablaisienne, avec définition d'une politique de mobilité
- Réaménagement du centre-ville avec modération et réduction du trafic ainsi que la revalorisation de l'espace public
- Collaboration avec les entreprises pour un projet de plan de mobilité en ZI
- Parc immobilier communal : généraliser l'optimisation énergétique du patrimoine de la Commune d'Aigle par un ciblage des opérations de rénovation sur les bâtiments où se concentrent les plus grands enjeux énergétiques et environnementaux.

OBJECTIFS

Objectifs Spécifiques pour le patrimoine communal

Les objectifs ci-dessous concernent les compétences propres à la Commune. Ils se rapportent à la gestion communale dans son ensemble et, en particulier, aux bâtiments exploités par elle (bâtiments administratifs, écoles, installations sportives, lieux de rassemblement, etc.), incluant les bâtiments du patrimoine financier et l'éclairage public.

La Municipalité présente la liste des objectifs fixés à l'horizon 2021 pour son patrimoine communal :

Objectifs quantitatifs pour le patrimoine communal			
Thème	Description	Audit 2017 ³	Cible 2021
Consommation d'énergie	Favoriser une baisse de consommation d'énergie de chauffage et d'eau chaude sanitaire	Ø	- 6.6 %
	Favoriser une baisse de la consommation d'énergie électrique (y compris éclairage public)	2'506'915 kWh	- 1.7 %
	Favoriser une baisse de la consommation électrique de l'éclairage public (assainir les 15% restants du réseau)	547'788 kWh	- 3.2 %
Énergie renouvelable	Augmenter la part d'énergie renouvelable produite localement pour les installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire	Ø	+ 7.1%
	Approvisionnement en électricité renouvelable	100%	100%
	Réduire les émissions de CO ₂	- 34 to./an	- 50 to./an
Mobilité (véhicules communaux)	Favoriser une baisse de la quantité de carburant consommé	Ø	- 5.9%
	Augmenter la part des trajets professionnels effectués en transports publics ou autres solutions de mobilité douce auprès des collaborateurs	Ø	+ 5 %

³ Année de référence : 2015

Objectifs spécifiques pour le territoire

Les objectifs ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire de la Commune, c'est-à-dire qu'ils incluent tous les acteurs locaux dont dépend la consommation globale d'énergie sur le territoire communal. Ces acteurs sont composés des habitants, des entreprises, des pendulaires, etc. Ces différents groupes-cibles sont les consommateurs finaux. L'enjeu majeur consiste ici, dans la mesure du possible, à influencer leurs décisions de consommation et à motiver les changements de comportements. Cependant, la Commune n'est pas seule responsable pour l'atteinte de ces objectifs. La Confédération et le Canton ont également un rôle à jouer.

La Municipalité présente la liste des objectifs fixés à l'horizon 2021 pour le territoire :

Objectifs quantitatifs pour le territoire communal			
Thème	Description	Audit 2017 ⁴	Cible 2021
Planification	Augmenter le total des surfaces Minergie (ou équivalent)	26'939 m ²	+ 5%
Consommation d'énergie	Favoriser une baisse de la consommation d'énergie pour les installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire	Ø	- 4.5%
	Maintenir la consommation d'électricité au même niveau que 2017 (énergie finale)	100 %	100 %
Déchets	Augmenter la part de déchets recyclés	57%	62%
	Diminuer la quantité de déchets	2'021 to.	- 5 %
Énergies renouvelables	Augmenter la part d'électricité d'origine photovoltaïque produite localement	2'027'584 kWh	+ 3.9 %
	Augmenter la part d'énergie renouvelable produite localement pour les installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire	Ø	+ 6.2 %
Mobilité	Epuiser le potentiel des zones 30 km/h	90 %	100 %

⁴ Année de référence : 2015

Mesure des objectifs

La mise en œuvre du programme de politique énergétique est évaluée tous les 4 ans. Afin de mesurer l'état d'avancement des actions entreprises, un certain nombre d'indicateurs est nécessaire. Si de nombreuses informations et données sont déjà disponibles, la Commune d'Aigle devra s'atteler à réunir les indicateurs manquants⁵ par le biais d'études, notamment par la création d'un outil de planification énergétique, qui serviront à mesurer le progrès.

A ce sujet, il convient de mentionner que le cadastre solaire réalisé en 2014 remplit en partie ce rôle concernant le bilan du potentiel solaire de la ville. A titre d'exemple, nous savons que le potentiel de production d'énergie solaire est estimé à 47 millions de kWh/an, soit 3 fois la consommation annuelle des 9'500 habitants de la ville. En effet, la surface utile pour la mise en place de panneaux solaires s'élève à 528'865 m². Cela représente 72 terrains de football. En tout, ce sont donc 85% de la surface totale des toitures aiglones qui sont propices à l'installation de panneaux solaires. Comparativement, la production photovoltaïque s'élevait, en 2015, à 2'027'584 kWh.

RESSOURCES ET MOYENS À DISPOSITION

Finances

L'application progressive des mesures planifiées et l'atteinte des objectifs fixés dans le présent document dépendent non seulement des orientations politiques de la Municipalité mais aussi des ressources à disposition, qu'elles soient humaines ou financières.

Chaque mesure planifiée dans le cadre du label « Cité de l'énergie » est, dans la mesure du possible, prévue au budget. Les différentes ressources financières à disposition pour assurer les tâches liées au label « Cité de l'énergie » sont :

- Budget de fonctionnement : budget courant des différents services concernés par les questions liées au label ;
- Fonds énergétique durable ;
- Demandes spécifiques de crédit au Conseil communal dans le cadre de projets d'envergure, notamment en matière d'urbanisme, de mobilité et de renouvellement du patrimoine bâti.

Plus spécifiquement, le Fonds énergétique durable s'inscrit dans l'esprit voulu par le programme de politique énergétique de la Commune d'Aigle développé dans le cadre du label « Cité de l'énergie ». Il est alimenté par un prélèvement de 0.6 ct/kWh consommé sur le territoire communal (selon l'art. 2 du règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique) et par un prélèvement de CHF 100'000.- sur le budget ordinaire⁶. Les recettes engendrées par le prélèvement de cette taxe sont attribuées pour l'octroi des subventions, mais également pour des projets communaux en lien avec la politique énergétique et climatique communale. Au minimum, le 20% des montants encaissés est mis à disposition des personnes physiques ou morales.

⁵ Le symbole Ø désigne les indicateurs manquants. Dans ce cas, l'objectif cible est déterminé selon les objectifs fédéraux du programme de la société à 2'000 watts.

⁶ La décision d'augmenter ce fonds par un prélèvement supplémentaire de CHF 100'000.- sur le budget ordinaire de même que le choix d'augmenter le montant de la taxe de 0.2 ct/kWh, la faisant passer de 0.4 ct/kWh à 0.6 ct/kWh, sont devenus effectifs en 2017.

Ressources humaines et processus décisionnel

Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixé, la Municipalité engage l'action de chaque service dont elle a la charge afin d'initier les mesures nécessaires et activer les partenariats requis. Les compétences d'intervention communale concentrent l'action municipale sur le patrimoine immobilier de la Commune d'Aigle et sur sa flotte de véhicules et, d'autre part, sur l'ensemble de ses compétences et prérogatives en matière d'aménagement et de planification territoriale. Au niveau du territoire, cette démarche s'inscrit dans une dynamique de collaborations avec le Canton de Vaud et autres partenaires publics. Les projets à fort enjeu politique et financier sont soumis à l'approbation du Conseil Communal. Dans tous les cas, la mise en œuvre de ce programme dépend des processus décisionnels usuels. Au sein de la Commune, le processus décisionnel est décrit ci-après.

Le législatif, représenté par le Conseil communal, a pour principales tâches :

- De prendre acte du programme de politique énergétique communale proposé par la Municipalité ;
- D'accorder ou non les budgets et investissements liés à la politique énergétique communale.

L'exécutif, représenté par la Municipalité, a pour principale tâches :

- De décider formellement des éléments stratégiques et organisationnels ;
- De proposer au Conseil communal les budgets et les investissements liés à la politique énergétique communale ;
- D'informer le Conseil communal sur l'avancée de la mise en œuvre de la politique énergétique.

Groupe de travail « Cité de l'énergie »

Pour assurer la partie opérationnelle, un groupe de travail composé de collaborateurs de l'administration ayant une fonction liée aux objectifs de la politique énergétique et climatique, une commission de l'énergie (rôle consultatif) et le délégué à l'énergie permettent de coordonner l'ensemble des démarches.

Ce groupe de travail est composé comme suit (état au 10.07.2017) :

- Svern Moretti, délégué à l'énergie
- Astrid Bücher, cheffe du service patrimoine bâti et environnement urbain
- Martin Gauthier, délégué à l'urbanisme et à la mobilité
- Christian Roussy, chef du service technique
- Corinne Moesching, déléguée à la communication
- Mariève Pittet, assistante RH en charge du personnel

Ce groupe est présidé par le délégué à l'énergie, dont les missions principales sont le monitoring, la coordination (en particulier pour les actions d'information et sensibilisation) ainsi que la communication. Le délégué à l'énergie est en charge de la démarche « Cité de l'énergie » et du pilotage du groupe de travail. Rattaché au dicastère « Bâtiments et environnement », il joue un rôle transversal au sein de l'administration et gère la mise en place du programme d'actions.

Au moins une fois par an, le groupe de travail a pour tâches :

- Élaborer le plan d'action
- Effectuer le suivi et mesurer l'évolution du plan d'actions
- Evaluer l'exercice écoulé et faire la mise à jour du budget
- Informer et communiquer
- Défendre la politique énergétique et climatique lors des projets menés au niveau communale mais aussi au sein des structures ou projets intercommunaux

La fréquence des rencontres peut être augmentée si la situation le justifie. Dans ce cas, il sera décidé au cas par cas des personnes qui devront être présentes.

Pour sa part, le personnel communal apporte sa contribution à la mise en œuvre de la politique énergétique. Pour les collaboratrices et collaborateurs ayant une implication directe avec les mesures du plan d'actions, des objectifs individuels annuels pourront être définis. Il s'agit de s'assurer que l'ensemble des collaborateurs concernés disposent d'un cahier des charges précisant leurs missions dans le cadre de la politique énergie-climat.

En outre, une formation continue correspondant aux différents besoins doit être proposée aux collaborateurs et plus particulièrement en ce qui concerne l'efficacité énergétique des bâtiments communaux. L'objectif étant que les dépenses supplémentaires induites soient compensées, respectivement, par des économies dans les coûts énergétiques des bâtiments.

PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'actions afférant à la stratégie énergétique et climatique sera mis à jour annuellement. Il pourra être complété et ajusté à mesure que les mesures seront réalisées et/ou réadaptées. La mise en œuvre du programme d'actions fera l'objet d'un état des lieux annuel entre le délégué à l'énergie et la conseillère Cité de l'énergie. Le programme d'actions n'est donc pas un document figé pour 4 ans. Au contraire, le tableau de suivi sera mis à jour lors de chaque état des lieux annuel et sera adapté et complété au fur et à mesure de la mise en œuvre.

La mise en œuvre du programme d'actions fera l'objet d'une information annuelle via le rapport de gestion communal. Outre les actions d'information et de sensibilisation, la politique énergie-climat communale fera aussi l'objet d'une communication régulière auprès des habitants et des entreprises en utilisant les canaux de communication usuels.



Hôtel de Ville
Place du Marché 1
Case postale 500
1860 Aigle

Tél. + 41 24 / 468 41 11
Fax. + 41 24 / 468 41 23

administration@aigle.ch
www.aigle.ch

Elaboré par Svenn Moretti, délégué à l'énergie